

Hydro One Networks Inc. a demandé l'autorisation de remettre à neuf une ligne de transport d'électricité à haute tension près de Kirkland Lake

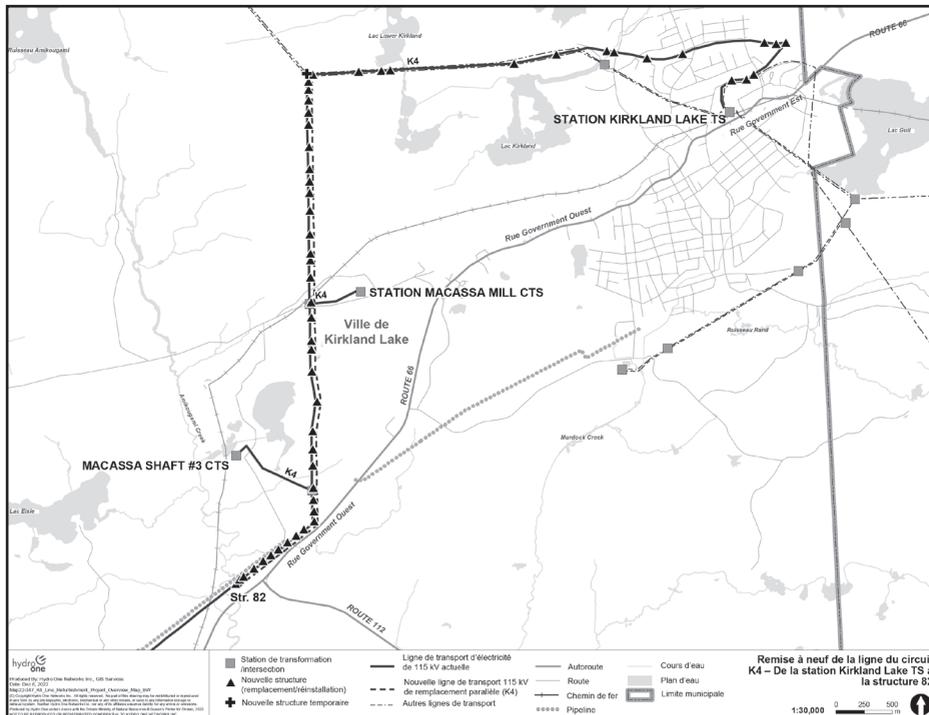
La demande vise l'obtention de ce qui suit.

- La permission de remettre à neuf environ 10 km d'une ligne de transport d'électricité de 115 kilovolts entre la station Kirkland Lake TS et la station Matachewan JCT.
- L'approbation des formulaires d'entente que proposera Hydro One Networks Inc. aux propriétaires fonciers afin d'utiliser temporairement leurs terres pour le tracé ou la construction de la ligne proposée.

L'audience de la CEO n'est pas la seule procédure d'approbation requise avant la remise à neuf d'une ligne.

Les questions liées à l'environnement ou à l'obligation de la Couronne de consulter les populations autochtones ne font pas partie de l'examen de la CEO, sauf si elles ont un effet direct sur le prix ainsi que sur la fiabilité et la qualité du service d'électricité.

Ci-dessous se trouve une carte de la ligne de transport à remettre à neuf.



À SAVOIR

Il existe trois types d'audiences à la CEO : les audiences orales, les audiences électroniques et les audiences écrites. Le requérant a demandé que la demande soit jugée sans audience, mais la CEO prévoit de procéder à une audience écrite. Si vous estimez qu'avoir recours à un autre type d'audience serait préférable, vous pouvez nous écrire pour présenter vos arguments.

Au cours de l'audience, nous entendrons les questions et les arguments des participants sur cette affaire. Nous entendrons également les questions et les arguments des participants inscrits en tant qu'intervenants. Après l'audience, nous déciderons d'approuver ou non la demande.

DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informé au sujet de cette demande et de participer au processus. Visitez le site www.oeb.ca/notice et utilisez le numéro de dossier **EB-2023-0197** pour :

- Examiner la demande
- Présenter une demande pour devenir un intervenant
- Envoyer une lettre comportant vos commentaires

DATES IMPORTANTES

Vous devez communiquer avec de la CEO au plus tard le **23 janvier 2024** pour :

- Fournir des renseignements sur le type d'audition (orale, électronique ou écrite)
- Présenter une demande en vue de devenir un intervenant

À défaut de cela, l'audience se déroulera sans vous et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente procédure.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Si vous êtes une entreprise ou si vous demandez à devenir un intervenant, tous les renseignements que vous déposez seront disponibles sur le site Web de la CEO.

EN SAVOIR PLUS

Commission de l'énergie de l'Ontario

☎ /ATS: 1 877-632-2727

🕒 Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h

🌐 <https://www.oeb.ca/fr/participez>

Hydro One Networks Inc.

☎ 1 888-664-9376

🕒 Du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 20 h

🌐 HydroOne.com

Cette audience se tiendra en vertu des articles 92 et 97 de la **Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario.**

This document is also available in English.